



Liminaire FO à l'ouverture des négociations sur le télétravail à France•tv.

A Force Ouvrière nous nous réjouissons de l'ouverture de ces négociations pour un télétravail en temps (presque) normal !

Au début de l'été, nous avons été très clairs sur nos revendications, le droit à la réversibilité et les conditions de retour à une exécution du contrat sans télétravail, les modalités du contrôle du temps de travail, et la régulation de la charge de travail, le respect de la vie privée, le travail pendulaire, le maintien des collectifs de travail pour éviter l'isolement, facteurs de risque psychosociaux, et favoriser l'émulation professionnelle.

La question de l'éligibilité au télétravail est également à aborder. Encore à ce jour nous constatons des disparités sur la possibilité du télétravail. Alors que l'accord QVT signé en 2017 permet jusqu'à deux jours en télétravail en moyenne, bon nombre de salariés, avant le confinement, ont eu les plus grandes difficultés pour obtenir deux jours, parfois même une seule journée avec quelques incohérences et disparités au sein de l'entreprise. Sans doute que les schémas de prévention et d'accompagnement tant pour les managers que pour les salariés sont trop flous ou pas assez compris et partagés, que les notions d'autonomie et de confiance qu'induit le télétravail sont trop en contradiction avec les méthodes managériales de contrôle en vigueur dans certains services et secteurs de l'entreprise.

À ne pas oublier non plus, tous ces aspects pratiques ; les frais d'assurances, les indemnités d'occupation du domicile, les conditions de sécurité et de confidentialité, les critères techniques dont il faut s'assurer ou encore la dimension logistique. En effet le télétravail pendant le confinement a eu la « vertu » de mettre en lumière nos carences technologiques et logistiques.

Force ouvrière est conscient que la mise en place du télétravail permettra à l'entreprise de réduire ses coûts d'infrastructure et de fonctionnement et répondre ainsi aux injonctions de la tutelle. Mais Force Ouvrière sera attentif à ce que ces économies ne soient pas contraires à l'intérêt des salariés et des collectifs de travail.

Nous n'oublions pas non plus, que la possibilité du télétravail peut devenir un facteur d'attractivité pour les jeunes générations et de fait, un facteur de pérennité de l'audiovisuel public.

Cette négociation sur le télétravail embrasse l'ensemble des questions sociales, technologiques et sociétales de l'entreprise. A Force Ouvrière, nous voulons que cette négociation parvienne non pas à un accord rigide mais à un accord encadré, sécurisé et régulé mais aussi évolutif et pourquoi pas, rêvons un peu en cette rentrée un peu morne, un accord précurseur et novateur.

Paris, le 8 septembre 2020

